



## PORTAIL DES ASSOCIATIONS

**PAU.FR**

La Ville de Pau soutient le développement de la vie associative en mettant à disposition de chaque association un espace de communication sur son site Internet [www.pau.fr](http://www.pau.fr)

### **Demandez vos codes d'accès**

Contactez la Direction de la Communication par téléphone ou par courrier électronique en précisant le Nom de votre association et votre fonction au sein du bureau, pour obtenir vos codes d'accès confidentiel.

### **Communiquez sur votre espace**

Pour modifier votre espace (textes et photos), il vous suffit d'aller le "Portail des association" en rubrique Pratique : [www.pau.fr/associations/](http://www.pau.fr/associations/) Cliquez ensuite sur « Vous souhaitez modifier votre fiche, identifiez-vous » .

Vous pouvez renseigner les blocs d'information que vous souhaitez : mot du président, coordonnées, activités, photos, manifestations, compte-rendu, agenda, etc.

Les nom, objet et adresse du siège social de l'association (onglet infos légales) ne sont modifiables que par déclaration au Journal Officiel.

Le portail des associations recense plus de 4.000 associations locales. Il est particulièrement consulté chaque mois par plus de 50.000 internautes.

### **Simplifiez-vous la vie** avec services pratiques sur [www.pau.fr](http://www.pau.fr)

- 1901 mode d'emploi
- création/modification d'association en ligne
- Droits et démarches" 4.000 fiches pratiques et tous les téléservices
- Plan interactif 800 rues de Pau
- Agenda des manifestations
- Pau Web TV toute l'actualité de Pau en vidéo
- créez votre messagerie électronique @pau.fr

### **Pour toute information complémentaire :**

#### **Ville de PAU**

Direction de la Communication

Téléphone 05.59.27.85.80 courriel : [communication@pau.fr](mailto:communication@pau.fr)